

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du mercredi 23 septembre 2015 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 23 september 2015 te 19u00

M. le Président, Luc Léonard :

La séance est ouverte.
De zitting wordt geopend.

Nous avons un point à ajouter dans la séance publique « *Contrat de quartier Cinéma-Belle-Vue - Réhabilitation partielle d'un ancien site industriel* » et un autre point à ajouter en huis clos dans le dossier dont vous avez peut-être entendu parler « *Affaires juridiques - White Star et Commune* » qui est une demande d'autorisation d'ester en justice.
Est-ce qu'on peut considérer que les deux points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour ?

Le Conseil vote l'urgence, à l'unanimité, l'ajout des deux points suivants ne figurant pas à l'ordre du jour de la séance :
De Raad stemt de dringendheid eenparig voor de toevoeging van de twee volgende punten die niet op de dagorde van de zitting verschijnen :

- 47) *Développement urbain - Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue - FEDER 2013 - PGV -Réhabilitation partielle d'un ancien site industriel - Site des Brasseries Bellevue angle des 31-37 Quai du Hainaut et 43 rue Evariste Pierron à 1080 Bruxelles - Adaptation de la dépense. Stedelijke ontwikkeling - Wijkcontract Cinema Bellevue - EFRO 2013 - GSB - Gedeeltelijke renovatie van een voormalige industriële site - Site van Brouwerij Bellevue op de hoek van de Henegouwenkaai 41-43 met de Evariste Pierronstraat 1 te 1080 Brussel - Aanpassing van de uitgave.*
- 48) *Autorisation d'ester en justice - Séance à huis-clos. Toelating om in rechte te treden - Besloten zitting.*

Nous abordons le premier point qui est une question d'actualité introduite par Monsieur Berckmans.

Question posée par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GIC-GGB, relative à la situation au stade Edmond Machtens samedi 19/09/2015.

Vraag gesteld door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GIC-GGB, betreffende de toestand op het Machtensstadion op zaterdag 19/09/2015.

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank U wel mijnheer de Voorzitter. Mijn actualiteitsvraag gaat over de situatie, over het incident dat zich vorige zaterdag heeft voorgedaan aan het Machtensstadion. Vorige zaterdag, om tien uur in de voormiddag had ik ouders van een jeugd ploeg verzameld aan het Machtensstadion om vandaar uit naar een ander Brussels stadion te rijden waar de jeugd ploeg haar match op verplaatsing moest spelen. Het was mij bekend dat supporters

van het RWDM op datzelfde tijdstip naar het Machtensstadion zouden komen om de tribune "l'Ecluse" te kuisen. Niemand kon echter binnen omdat verantwoordelijken van RWS Brussel Whitestar blijkbaar de sloten van het stadion hadden veranderd om iedereen de toegang onmogelijk te maken. Bovendien waren ook alle thuismatchen van de ploeg afgelast. En dus zoals ik al zei moest ik vertrekken naar een andere wedstrijd op verplaatsing, ik ben daar niet lang gebleven. Toch enkele bedenkingen. Dus een van de bij de verschillende overeenkomsten rond het stadion weigeren sinds geruime tijd de gemaakte afspraken tussen de gemeente en de voetbalclubs na te komen. Dit begint stilaan de spuigaten uit te lopen. Wanneer men het laatste communiqué officieel van de RWDM Brussel leest kan men zelfs spreken van kinderachtig gedrag en ik denk niet dat er een jeugdbeweging is die zichzelf respecteert, die een dergelijke mededeling zou verspreiden. Daarbij komt dat RWS Brussel eenzijdig had beslist om alle thuismatchen van de jeugd ploegen af te lassen. Heel wat ouders hebben mij daarop aangesproken dat ze het niet betamend vinden dat de kinderen van de jeugd ploegen op die manier worden gegijzeld. Dus mijn vragen, wat is het standpunt van het College over deze zoveelste provocatie die een sportief samenleven tussen de twee ploegen RWDM en RWS Brussel op het stadion onmogelijk probeert te maken. Ten tweede, welke concrete maatregelen zal het College nemen om aan die situatie die nu al lang genoeg geduurd heeft een einde te maken? Wat is het standpunt van het College over het feit dat de jeugd ploegen door het incident van vorige zaterdag hun thuismatchen niet konden spelen? Deelt het College de mening dat de spelers aldus op een verwerpelijke wijze werden gemanipuleerd en gechanteerd in het kader van een kleingeestig spelletje van enkele verantwoordelijken van een voetbalclub?

Je fais un petit résumé pour les citoyens : samedi passé, il y a eu un incident au stade Machtens. Le stade était fermé, les supporters du RWDM ne pouvaient pas y accéder pour nettoyer la tribune l'Ecluse, les équipes de jeunes ne pouvaient pas livrer leur match à domicile. Quelques questions donc : quel est le point de vue du Collège sur le fait que l'un des partenaires liés aux différentes conventions rend impossible la cohabitation sportive entre le RWS Bruxelles et le RWDM ? Deux, quelle mesure le Collège envisage-t-il de prendre pour mettre fin à cette situation qui dure maintenant depuis longtemps ? Troisième question : quel est son point de vue par rapport au fait que les équipes de jeunes n'ont pas pu jouer leur match à domicile ? Je considère qu'ils ont été pris en otage, plusieurs parents s'étant plaints de cette situation. Le Collège partage-t-il cet état de fait ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je ne vais pas refaire ce soir tous les rétroactes d'une saga qui a émaillé la vie politique, sportive et sociale de notre Commune depuis six mois. Je tiens simplement à réaffirmer la volonté de la majorité du Conseil communal de voir le RWDM jouer au stade Edmond Machtens. Cette cohabitation ne peut actuellement se faire, elle n'a pas pu se réaliser par la voie de la conciliation et ce, malgré les efforts et la ferme volonté de la Commune. Nous considérons que le White Star a rompu toute solution négociée puisque c'est lui qui a attaqué en justice la Commune. Et le tribunal de première instance a d'ailleurs statué en référé le 12 août dernier et a fait droit à la demande de la Commune de pouvoir disposer pour le RWDM du terrain A.

Dus in een rechtstaat geldt het principe dat van het naleven van wetten overeenkomsten en rechterlijke beslissingen.

Ainsi, par ses infractions, ses manœuvres dilatoires et des actes que l'on peut considérer comme volontaires d'obstruction, on peut considérer aujourd'hui que le White Star ne respecte pas les règles communes d'occupation et ne respecte pas les accords qui sont passés entre nous, ni la décision de justice consacrant le principe d'une double occupation du stade.

En ce qui concerne les rapports avec la Commune, je ne vais pas revenir évidemment sur l'ensemble des faits, mais rappelons quand même que le White Star a manifesté des refus répétés, malgré les innombrables courriers adressés par le service communal, de procéder à un état des lieux. Il y a eu également des absences répétées aux invitations à procéder à un état des lieux contradictoire avec la Commune et le RWDM, ce qui est un préalable logique d'une cohabitation. Il n'y a pas eu le respect de l'obligation d'entretien de l'ensemble du site mis à disposition par la convention d'occupation, en ce compris la tribune 1.

Dit gedrag betekent overtredingen en totale minachting ten opzichte van de eigenaar en de politieke en administratieve overheid van de gemeente.

Nous considérons donc que la rétention et le manque de transparence quant à la gestion des clefs ont rendu impossible la faculté pour le propriétaire d'intégrer son bien. La Commune a informé, dans le respect de la légalité, le White Star qu'elle ferait changer les serrures dont les clés restaient manquantes et en remettant bien entendu un double à l'occupant comme convenu dans la convention d'occupation. Ce vendredi 18 septembre, la Commune a constaté que le White Star avait fait procéder à un changement des serrures sans en avertir la Commune et sans donner un double des exemplaires. Un huissier a été requis qui a informé le représentant du White Star qu'un jeu de clés complet devait être remis à minuit en son étude. Là encore, l'obligation n'a pas été respectée, et des cadenas ont été apposés afin d'interdire tout accès au site. Et ce qui est à mon sens le plus grave, c'est le fait qu'on ne pouvait pas avoir accès au site, en fait, que le White Star avait déclaré forfait pour les compétitions des jeunes qui étaient organisées ce même samedi. Nous considérons donc que c'est un acte de non-respect de la part du White Star de ses obligations dans le cadre de la reprise de l'Ecole des Jeunes. Je rappelle que la reprise de l'Ecole des Jeunes est quand même la principale motivation de la Commune pour conclure avec le White Star. Donc, nous considérons qu'il y a eu véritablement une obstruction du White Star sur une décision de justice et du mépris à l'égard de l'autorité communale, à l'égard du propriétaire du stade Edmond Machtens. Je rappelle aussi que c'est un bien qui appartient à la Commune, ce n'est pas un bien privé, un bien qui appartient à une autorité communale, qui revêt donc un caractère public.

Il y a une série d'éléments qui nous amènent à prendre deux décisions : d'une part, demander et ce, dans l'urgence, au juge de permettre à la Commune d'avoir la gestion des clés - la demande sera faite ce soir également au Conseil communal - et, d'autre part, envisager la résolution de la convention, sur base d'un avis juridique qui a été demandé à notre avocat.

Ces actions seront jointes à l'action principale qui a déjà été introduite par la Commune sur le fond et visent à confirmer la décision rendue le 12 août par le Tribunal de première instance en référé qui reconnaissait la possibilité pour le RWDM de jouer 20 matchs officiels sur le terrain A du stade Edmond Machtens. On peut d'ailleurs constater que le White Star a été en appel contre cette décision. Donc, quand le White Star laisse entendre

que l'ordonnance a finalement débouté la Commune et lui a donné raison, on comprend mal alors pourquoi il fait appel de cette décision.

Nous tiendrons évidemment les Conseillers informés de la suite de ce dossier. Mais je voudrais conclure en souhaitant évidemment que la sérénité et la raison reprennent leur droit afin que, justement, ce dossier puisse se conclure de manière positive. Je pense qu'il y va de l'intérêt de tous.

Donc, je réaffirme que, malgré les positions qui sont divergentes, notamment au sein du Collège, je répète que l'intérêt de tous les acteurs est d'aboutir à une solution qui soit satisfaisante pour les deux clubs, qui soit satisfaisante pour l'Ecole des Jeunes, qui soit satisfaisante pour la Commune. Vraiment, après tous ces événements, je reste convaincue que la conciliation est possible, qu'un consensus peut être trouvé parce qu'il y va, comme je l'ai dit, de l'intérêt de toutes les parties à ce dossier difficile.

J'en ai terminé, Monsieur le Président.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, een reactie ?

Dhr. Berckmans :

Dank U mevrouw de Burgemeester voor uw antwoorden. Dus ik ben in de eerste plaats al tevreden dat deze vraag en dit antwoord in sereniteit zijn kunnen verlopen. Dat is al een positief punt. Wij als gemeentebelangen hebben ons van in het begin ingezet om RWDM ook de mogelijkheid te geven op het Machtensstadion te spelen. Wij zijn niet tegen RWS tegen Whitestar, wij denken dat er een cohabitatie moet mogelijk zijn en ik ben ook tevreden dat U onze zorg deelt in verband met de jeugd ploegen zodat die toch zouden kunnen blijven spelen. Ik denk dat dat zowel op sociaal als op sportief en andere vlakken zeer belangrijk is voor Molenbeek.

Dank U.

M. le Président :

Nous allons donc passer à l'ordre du jour en signalant tout d'abord qu'une motion qui avait été introduite par Monsieur Van Damme ainsi que deux interpellations de Madame Evraud sont arrivées hors délai et ne figureront donc pas dans l'ordre du jour.

1. Affaires juridiques - Convention relative à la Gestion Négociée de l'Espace public (G.N.E.P) lors d'évènements supra-zonaux en région de Bruxelles - Capitale - Prise de connaissance.

Juridische zaken - Conventie betreffende het Genegotieerd Beheer van Publieke Ruimte (G.B.P.R) bij suprazonale evenementen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest - Kennisneming.

M. le Président :

Au premier point, il y a une petite correction par rapport à ce qui vous a été transmis "*Affaires juridiques-Convention relative à la gestion négociée de l'espace public lors d'évènements supra-zonaux en région de Bruxelles-Capitale*". Ce n'est pas une approbation qui vous est demandée, c'est simplement une prise de connaissance.

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention?

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En fait, il s'agit d'une prise de connaissance. C'est une convention qui est relative à la gestion négociée de l'espace public lors d'événements supra-zonaux en région bruxelloise. C'est donc un protocole d'accord de coopération policière interzonale qui relève de la seule compétence des Bourgmestres.

La genèse de cette convention est à trouver dans la suite des incidents ayant émaillé la manifestation nationale du 6 novembre 2014 où de nombreux policiers ont été blessés. Suite à cela, les chefs de zone ont estimé utile d'établir un document formalisant plus en avant la collaboration policière interzonale lors d'événements concernant plusieurs zones de police. En pratique, il s'agit essentiellement d'information sur d'importantes manifestations telles que celle, par exemple, qui est prévue pour le 7 octobre prochain. Le document est principalement axé sur le détail de la coordination opérationnelle et de la structure de commandement intégré dans une approche négociée de la gestion de l'espace public. Cette dernière a pour objectif le déroulement paisible des événements par une approche privilégiant le dialogue et la concertation entre les organisateurs, la police et l'autorité administrative afin d'assurer une gestion en toute sécurité et un déroulement fluide et paisible de la manifestation.

La convention qui vous est proposée est un protocole d'accord de coopération qui relève de la seule compétence des Bourgmestres. Cette convention n'engage pas la Commune proprement dite mais les Bourgmestres concernés dans le cadre de l'exécution de leurs compétences de police propre. Cependant, en vertu de l'article 133 bis de la Nouvelle loi communale, le Conseil communal, évidemment, a le droit d'être informé quant aux aspects de la fonction de police administrative exercée par les Bourgmestres et notamment la manière dont ils l'exercent. C'est pourquoi donc cette convention vous est présentée ce soir fait l'objet d'une communication au Conseil communal.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Il n'y a donc pas de vote, comme c'était juste une prise de connaissance. Et je pense qu'il n'y a pas de questions.

2. Evènements - Nouveau règlement communal de prêt de matériel - Report du 02/09/2015.

Evenementen - Nieuw reglement betreffende het lenen van materiaal - Uitsstel van 02/09/2015.

M. le Président :

Est-ce qu'il y a une demande d'intervention ?

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

La section réunie qu'on a eue à ce sujet pour les points 2 et 3 était très constructive. C'est ce qu'on doit faire entre l'opposition et la majorité, c'est-à-dire tenir compte des avis des uns et des autres, surtout quand on établit un règlement de ce genre.

Je voterai positivement pour ce nouveau règlement. J'ai néanmoins deux remarques. Vous voulez augmenter le prix de location de la salle selon l'indice des prix à la consommation. Je trouve que le fait de le lier au coût de la vie, c'est un peu une relation directement proportionnelle qui n'est pas tout à fait pertinente, puisque dans le coût de la vie on a, notamment, une augmentation de 15 % de la TVA sur le prix de l'énergie actuellement, et peut-être une augmentation future du prix de l'eau. On a eu un saut d'index des salaires cette année-ci. Je voudrais donc avoir votre avis là-dessus et j'aimerais bien que le règlement soit modifié par rapport à ce point. Deuxième remarque, comme la décision appartient finalement au Collège, n'est-ce pas un risque au plan de l'objectivité ?

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vais vous donner quelques explications sur ce nouveau règlement qui a fait l'objet quand même d'une longue réunion en Sections réunies. L'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions est fixée au 1er janvier 2016. Par rapport aux différents règlements concernant les sites communaux, avant il y en avait pour chacun d'entre eux, un règlement pour le château du Karreveld, un autre pour la Maison des Cultures. Ils ont été remplacés par un seul règlement, - le règlement de location de la salle WAK, la nouvelle antenne qui se trouve dans le quartier Heyvaert, a été ajouté. Et les prix sont basés sur ceux qui sont pratiqués dans les autres salles et en fonction de la superficie. Le prix de location qui est demandé s'inscrit vraiment, je dirais, dans la moyenne inférieure des prix qui sont demandés en région bruxelloise.

Il y a désormais des dispositions générales qui sont communes à toutes les locations et des fiches par salle, sauf quand il y a des dispositions contraires qui sont reprises à l'article 1. Il y a également l'obligation pour chaque occupant de signer une convention établie entre lui et l'Administration communale, ce qui n'était pas le cas avant. Comme vous le dites, les tarifs ont été adaptés à l'indice des prix à la consommation, les exonérations ont été revues également. C'est vrai qu'il peut y avoir des exonérations qui sont autorisées sur décision du Collège des Bourgmestre et Echevins, mais elles doivent toujours être motivées. On ne peut pas dire que telle association ne va pas payer sans donner une justification.

Je précise également qu'il y a un tarif hors entité, c'est-à-dire que des personnes ou des associations non molenbeekoises se voient appliquer un prix plus élevé. La caution a été également revue à la hausse parce qu'on considère avec ce règlement, que les locataires, qu'ils paient ou ne paient pas l'occupation, doivent se sentir responsables. C'est pourquoi même quand il y a une occupation à titre gratuit, une caution est nécessairement demandée pour faire en sorte qu'on soit vigilant au respect du matériel ou de la salle. Il y a

aussi un dédit qui est prévu si la résiliation se fait à court terme avant la date d'occupation, parce qu'on avait aussi constaté que, par le passé, il y avait des associations qui prenaient en location une salle communale et qui, finalement, l'annulaient une semaine avant et ça ne donnait plus la possibilité à la Commune de pouvoir proposer la mise à disposition de cette salle à d'autres occupants.

Un volet en matière de mesures de sécurité a été aussi adjoint à la réglementation, un volet relatif à la consommation de tabac et d'alcool y a également été inséré pour faire en sorte évidemment que ces occupations se passent dans de bonnes conditions.

Nous avons également souhaité que le personnel communal qui est mis à disposition à l'occasion de ces occupations, s'il est demandé par les utilisateurs, doive être comptabilisé. C'est pourquoi on peut réclamer - par exemple si la soirée dure jusqu'à deux heures du matin et que l'agent communal doit prêter des heures supplémentaires - un tarif de 30 euros par heure, ce qui est un tarif tout à fait raisonnable, quand on voit les charges sociales notamment qu'il faut payer. Il y a également un forfait nettoyage qui est prévu, les obligations en matière de remise en place et de nettoyage par les occupants sont reprises dans le règlement.

C'étaient là essentiellement les considérations que je voulais apporter. C'est vrai qu'on peut considérer que le fait de fixer la location en fonction de l'indice à la consommation, ça peut paraître élevé, mais on peut aussi prendre en considération l'objet de la personne ou de l'association qui demande l'occupation. Si c'est une occupation à caractère caritatif, social, culturel ou sportif, les conditions d'exonération totale ou partielle sont évidemment réunies.

Nous avons aussi été attentifs à ce qu'on puisse permettre à toute association d'occuper gratuitement une fois par an, mais pas par exemple six fois l'an, car il ne faut pas non plus qu'on prenne l'habitude d'occuper nécessairement gratuitement des installations communales. On peut aussi permettre à toutes les associations de pouvoir disposer de salles communales.

En ce qui concerne le prêt de matériel, ce règlement a été écrit dans le même esprit que celui sur la location des salles. On a également prévu, comme vous le dites, une indexation pour mettre ce règlement sur le matériel en conformité avec le règlement de location des salles. Il devrait aussi entrer en vigueur le 1er janvier 2016.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Normalement, seules peuvent encore intervenir les personnes qui avaient pris la parole avant la réponse... Il a été répondu directement aux deux points. Et on est au point 2 relatif au nouveau règlement sur le prêt de matériel. On peut donc le considérer comme adopté.

Pouvez-vous approuver?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

**3. Evènements - Règlement communal d'occupation des salles et locaux appartenant à la Commune de Molenbeek-Saint-Jean - Report du 02/09/2015.
Evenementen - Gemeentelijk reglement betreffende het gebruik van de zalen in eigendom van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek - Uitstel van 02/09/2015.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U.

Onze groep verheugt er zich over dat er eindelijk een nieuw reglement is. Wij vinden het ook positief dat er voortaan een schriftelijke overeenkomst zal zijn met elke vereniging en we hopen dus dat dit op een rechtvaardige manier zal worden toegepast. Ik heb nog een vraag. Geldt het reglement voor alle zalen ?

Ma question est donc de savoir si ce règlement est valable pour la location de toutes les salles communales, sans exception.

Mme la Bourgmestre :

Oui.

Dhr. Berckmans :

Ok, dank u.

M. le Président :

On peut considérer que le point est approuvé ?

*Merci. Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**4. Evènements - Marché de Noël 2015 - Modifications du Règlement.
Evenementen - Kerstmarkt 2015 - Wijzigingen van het Reglement.**

M. le Président :

Pas de questions ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

5. Enseignement francophone - Mise en œuvre de la dispense pour les cours philosophiques et encadrement pédagogique alternatif (EPA) dans les écoles d'enseignement primaire francophone.

Franstalig onderwijs - Uitvoering van de vrijstelling van de filosofische cursussen en Alternatieve pedagogische omkadering in de Franstalige basisscholen.

M. le Président :

Une question ?

Monsieur Ait Jeddig, je vous en prie, vous occupez le terrain...

M. Ait Jeddig :

Cet EPA (Encadrement Pédagogique Alternatif) a été mis en place suite à cette décision constitutionnelle ? Finalement, je le vois comme un quatrième cours. Est-ce que c'est le pouvoir organisateur ou le service de l'Instruction publique qui va définir son contenu et son organisation ? Je voudrais savoir aussi s'il y a beaucoup de parents qui ont opté pour ce cours ? Quel en est le pourcentage, plus ou moins ? Est-ce qu'il y a une différence entre le haut et le bas de Molenbeek ?

Est-ce qu'on va organiser ce cours de façon verticale ? Est-ce qu'on va réunir, par exemple, des classes de 1^{ère} année avec des classes de 5^{ème} ou est-ce que ça va se faire de façon horizontale avec des classes de même niveau ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

A partir de l'année scolaire 2015-2016, les parents peuvent solliciter une dispense du suivi des deux périodes hebdomadaires d'un des cours de religion ou de morale non confessionnelle, et pendant ces deux périodes les élèves dispensés bénéficient, comme vous l'avez dit, d'un encadrement pédagogique alternatif qui a pour but le développement par l'élève de prestations personnelles ou collectives visant à l'éveiller à la citoyenneté et aux questionnements philosophiques. Voilà, ça c'est la dénomination officielle de ces cours d'encadrement pédagogique alternatif.

Le pouvoir organisateur de la Commune de Molenbeek, donc l'Instruction publique, a décidé de mettre œuvre cet encadrement à partir du 1^{er} octobre 2015. On organise des groupes de maximum 30 élèves dispensés qui peuvent être regroupés horizontalement par année d'étude ou verticalement en mélangeant les élèves de plusieurs années en provenance d'une même ou de plusieurs implantations d'une même école. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu peu d'élèves, en tout cas peu de parents qui ont opté pour ces cours d'encadrement pédagogique alternatif. Nous avons 23 enfants concernés sur toutes nos écoles communales. C'est donc un projet qui a remporté peu de succès. Est-ce qu'il y a une différence entre les écoles ? Je dirais que ce sont les écoles 11, 12 et 13, 14 - Paloke, Mettwie, Tamaris - où certains parents ont demandé la possibilité pour leurs enfants de suivre ces cours. Il n'y a que 23 enfants qui sont inscrits à ces cours que nous allons donc organiser en regroupant des enfants de plusieurs années d'étude et, éventuellement, en

regroupant les enfants de plusieurs établissements, puisque la demande n'est pas importante.

C'étaient les explications que je souhaitais donner. Je dirais que, comme dans les cours de religion ou de morale et, d'une façon générale, comme dans tous les cours qui sont dispensés, les apprentissages EPA préparent les élèves à être des citoyens responsables capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste, ouverte aux autres cultures. On veut évidemment rencontrer les missions fondamentales de l'école telles qu'elles sont demandées par la Communauté française. Nous allons donc aujourd'hui proposer un programme d'éducation sociale et civique qui avait déjà été élaboré par le pouvoir organisateur, par la Cellule pédagogique de notre Commune, il y a de cela plusieurs années.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

23 élèves, c'est, je trouve, vraiment très peu. Je ne comprends pas comment on arrivera à organiser ça. Et le contenu est assez vague. Pour moi c'est pratiquement une dispense des cours existants pour ceux qui le demandent. Où, finalement, vont se retrouver ces élèves ? Et par quel professeur sera donné ce cours ? C'est quand même assez brouillon...

Mme la Bourgmestre :

C'est la première année. Nous avons la Cellule pédagogique de Molenbeek qui a édité une brochure d'éducation à la citoyenneté, aux droits et obligations civiques des enfants qui suivent les cours de notre enseignement communal. Donc moi, je n'ai pas de questionnaire sur la qualité des cours et de l'encadrement qui seront donnés par nos professeurs dans le cadre de ces EPA qui, de toute façon, sont demandés par la Communauté française...

M. Ait Jeddig :

...Des professeurs de morale ?

Mme la Bourgmestre :

...Non, pas nécessairement des professeurs de morale. Ce peut être des enseignants qui se sentent prêts à dispenser ce cours d'éducation à la citoyenneté. Et je dis toujours que la citoyenneté s'apprend dans toutes les matières, pas uniquement dans les cours de morale et de religion, c'est transversal.

C'est la première année et ça ne recueille pas beaucoup de succès. Je pense que dans les écoles de la Ville de Bruxelles, la rencontre est plus importante. Nous, nous avons laissé volontairement aux parents la liberté de choix sans les solliciter particulièrement pour ce cours.

M. le Président :

D'accord, merci.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**6. Finances - Fabrique d'Eglise Sainte-Barbe - Budget 2016.
Financiën - Kerkfabriek Sint-Barbara - Begroting 2016.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**7. Propriétés communales - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins.
Gemeentelijke eigendommen - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**8. Propriétés communales - Travaux divers de rafraîchissement (peintures, revêtements de sol, ...) dans différentes propriétés communales sises à Molenbeek-Saint-Jean - Projet.
Openbare eigendommen - Verschillende opfrissingwerken (schilderwerk, vloerbekleding, ...) in verscheidene gemeentelijke eigendommen gelegen te Sint-Jans-Molenbeek - Ontwerp.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Mijnheer de Voorzitter, ik heb enkele vragen. Dus over die verfrissingswerken. Kan U een idee geven U niet maar de bevoegde schepenen over hoeveel woningen het gaat? Ik ga

mijn vraag specifiëren. Kunt U ons een idee geven hoeveel woningen er in gemeentelijke eigendommen zijn en ten tweede hoeveel woningen worden opgefrist met die werken ? Ten derde, hoe is het verloop van de huurders? Dus er staat in de overweging dat er veel verandering va huurders is. Hoe frequent is dat? Geen details natuurlijk maar een globaal beeld.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Monsieur Berckmans, merci pour vos questions.

Vous me posez une série de questions qui relèvent, à mon avis, davantage de questions écrites, de données générales que vous trouverez dans le rapport annuel de la Commune. Ici, c'est un marché stock, je ne peux pas vous dire combien de personnes ont quitté leur logement cette année-ci. Je peux avoir quelques statistiques éventuellement sur des personnes qui sont, par exemple, en dépassement de revenus. Encore faut-il qu'ils le fassent aujourd'hui mais que, peut-être, ils ne le feront plus pendant la durée de leur préavis. Ce sera à vérifier, je ne veux pas tirer de plan sur la comète à propos de personnes qui décèderaient. Ici, vous avez un marché stock qui nous permet d'intervenir entre deux locataires. Aujourd'hui, on a 355 logements communaux et on en aura davantage dans les prochains mois puisque d'autres projets sont programmés et vont ouvrir. Mais vous trouverez l'ensemble de ces données, soit en adressant des questions écrites, soit en attendant quelques semaines et en lisant avec ... un grand plaisir le rapport annuel.

Je veux juste ajouter que les montants sont effectivement plus importants que les autres années parce qu'on a une politique qui est beaucoup plus proactive en matière de rotation et de mutation de personnes qui habitent, par exemple, des logements qui sont trop petits et qui doivent déménager pour des logements plus grands. On est aussi beaucoup plus attentifs au respect des conditions en matière de logement social telles qu'appliquées via le règlement d'attribution. Et, de ce fait, il y a davantage de personnes qui quittent leur logement et qui déménagent, soit dans des propriétés communales, soit ailleurs.

Je vous remercie.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik dank de Schepen voor zijn antwoord.

Donc, juste une petite clarification : je n'ai pas demandé de savoir combien de personnes locataires vont quitter leur logement ou qui vont décéder. J'avais demandé d'avoir une vue globale sur le passé.

Merci.

M. l'Echevin Majoros :

Encore une fois, c'est un marché stock.

M. le Président :

D'accord.

On peut considérer que le point est approuvé ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

9. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.031. Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR14.031.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'ai une question par rapport à la démolition du mur à l'hôtel Belle-Vue. C'est quand même pour un montant relativement important. Est-ce qu'il faut un étançonnage, est-ce qu'il faut reconstruire ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je suis l'Echevin des étançons, comme dirait mon collègue qui n'est pas là... Et nous l'excusons. En matière de démolition, ça coûte cher... C'est un prix maximum, me dit-on. C'est un mur qui est assez long. Je sais que ce mur, ça embête tout le monde, à la fois celui qui doit gérer l'hôtel *Meininger* mais aussi les exploitants des surfaces de la malterie. Bref, c'est un mur qui opacifie quelque part le bâtiment. Quant au montant, je ne l'ai pas ...

Le mur est à front de rue. On doit donc faire attention pour éviter qu'il s'écroule sur les voitures qui passent. On aura un site beaucoup plus transparent, beaucoup plus perméable que par le passé.

M. le Président :

Merci. On peut approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

**10. Travaux publics - Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC15.032.
Openbare werken - Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR15.032.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**11. Travaux publics - Marché de travaux relatif à l'installation des pavillons scolaires à rue de la Flûte Enchantée - Projet - CE15.024.
Openbare werken - Opdracht van werken betreffende de installatie van schoolpaviljoenen in de Toverfluitstraat - Ontwerp - GR15.024.**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter.

Ik heb de volgende vraag. In artikel vier is er sprake van een globale uitgave van 450.000 euros en in artikel vijf staat er dat die uitgave gedeeltelijk zal gedekt worden door eventuele subsidies toegekend door de Vlaamse gemeenschapscommissie ten belopen van 420.000 euros. Ik zou graag weten wat de betekenis is van het woordje eventuele in die zin als die subsidie er niet komt wat de gevolgen zijn voor het paviljoen en voor de gemeentefinanciën. Het is niet alleen specifiek voor dit punt dat ik die vraag stel maar ik heb gezien dat het bij ander punten ook voorkomt.

Comme on peut assister aujourd'hui à des débats sereins, je vais être gentil et poser ma question en français : à l'article 4, en quoi s'agit-il d'une dépense globale de 450.000 euros ? L'article 5 stipule que cette dépense sera couverte partiellement par d'éventuels subsides octroyés par la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* pour un montant de 420.000 euros et ce, par un fonds d'emprunt. Ma question est de savoir la signification du mot « éventuels », dans le sens où, si les subsides ne sont pas octroyés, qu'en seront les conséquences pour les pavillons ainsi que pour les finances communales ?

Merci, ma question est claire.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

Mevr. de Schepen Gadaleta :

Het woord eventuele heeft natuurlijk te maken met de timing van het project. Het project heeft voor een aantal omstandigheden zeker vertraging opgelopen. Dus we zullen naar de Vlaamse Gemeenschapscommissie moeten gaan om te zien of dat project nog actueel is. Als de subsidies niet komen dan gaan wij als gemeentelijke dienst van Nederlandstalig onderwijs op zoek naar andere mogelijkheden om de uitbreiding toch te realiseren.

M. le Président :

On peut approuver le point ?

*Merci. Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**12. Travaux publics - Marché de travaux relatif à l'installation d'un système de ventilation à la crèche Louise Lumen - Projet - CC15.033.
Openbare werken - Opdracht van werken betreffende de installatie van een ventilatie in de Kinderdagverblijf "Louise Lumen" - Ontwerp - GR15.033.**

M. le Président :

Des questions ?

Peut-on considérer le point comme approuvé ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**13. Travaux publics - Ecole 16 - Réaménagement des cours de récréation - Engagement de la dépense - CC15.027.
Openbare werken - School 16 - Herinrichting van de speelplaatsen - Vastlegging van de uitgave - GR15.027.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ce point avait été discuté le 17 décembre 2014 et Monsieur l'Echevin des Travaux publics, qui n'est pas là aujourd'hui, m'avait indiqué que l'exécution des travaux allait se dérouler pendant la période des vacances scolaires. C'est la rentrée maintenant et les travaux n'ont pas été réalisés et j'aurais voulu savoir pourquoi il y a eu des retards dans le dossier. Je pense qu'il y a certainement une bonne explication, mais l'Echevin s'était engagé sur des délais, ce n'est pas moi qui lui ai demandé de le faire, mais il l'a fait ! C'est la raison pour laquelle je m'étonne qu'on puisse revenir sur cette décision.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre ?

Mme la Bourgmestre :

C'est vrai, comme vous le dites, que ces projets avaient été programmés depuis 2013. Le marché avait été prévu au budget de 2014, mais il avait été annulé pour défaut technique. Nous avons donc dû le recommencer et ce, dans l'attente des travaux de sécurisation et de colmatage qui, depuis, ont été faits. Et le chantier devrait débiter avant la fin de l'année, puisque cette semaine, le service des Travaux publics m'informe de la soumission du projet au Conseil communal. Et, mi-novembre, retour du dossier de la Tutelle. Décembre 2015, début des travaux en fonction du planning et des intempéries, puisque ça commencera au mois de décembre et que la réception des travaux est prévue début mars 2016. Voilà, c'est le planning tel qu'il nous a été communiqué par le service des Travaux Publics. Et on ne désespère pas de voir nos enfants avoir une belle cour de récréation, car les travaux sont quand même estimés à plus ou moins 400.000 euros et cela se fait sur fonds propres de la Commune. Et c'est important parce qu'il y a un problème de sécurité; c'est pour ça que des travaux de colmatage et de remise en état ont été faits, de sorte que cette cour soit entièrement rénovée. Il y aura donc le remplacement du pavage ainsi que la mise en place d'un nouvel asphalte coloré par zone à déterminer.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Merci pour votre réponse et la précision sur les nouveaux délais que les services vous ont transmis. Par ailleurs, vous avez bien mentionné les aspects liés à la sécurité. Je pense qu'il est opportun effectivement de réaliser ces travaux dans la cour de récréation afin d'assurer la sécurité des élèves, du corps enseignant ainsi que des parents. Il est si utile - et là je pense que vous en êtes conscients - de veiller à la sécurité de tous et de toutes pendant la réalisation des travaux.

Je vous remercie.

M. le Président :

Des questions ?

Merci. Peut-on considérer le point comme approuvé ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

14. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Projet n°2 - Réaménagement des voiries des rues de la Sonatine, Sérénade et Caprice - Projet - CC15.019.
Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 02 - Inrichtingen van de wegenissen van Sonatine, Serenade en Grilstraten - Ontwerp - GR15.019.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Pour ce qui concerne les points 14, 15, 16, 17 et 18, il faut que ces travaux soient enfin programmés et que la sécurité dont on parlait soit prise en compte. Je voudrais signaler aussi que je m'inquiète énormément par rapport au point 16, parce que, en Sections réunies, on nous avait expliqué que le tournant gauche avenue Brigade Piron est supprimé, et j'ai la grande joie de vous annoncer qu'il ne le sera pas ! J'ai trouvé que ça valait la peine de vous le communiquer.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Merci.

Une remarque d'ordre général relative à tout ce qui concerne le réaménagement des voiries, c'est qu'on en profite systématiquement pour supprimer des places de stationnement et rendre les rues de plus en plus étroites et compliquées. Mais, en contrepartie, on ne crée pas ou pas assez de places de stationnement hors voirie, alors que ça doit être une compensation. C'est inscrit dans le plan de mobilité régional, ce qui est supprimé en voirie doit être compensé par du parking hors voirie. Je constate malheureusement qu'on continue à supprimer des places de stationnement en voirie et on en crée très peu hors voirie. Et jusqu'à aujourd'hui, il n'y a vraisemblablement pas de volonté dans le chef de l'Echevin de la Mobilité d'y remédier ou de proposer des solutions concrètes par rapport à ces problèmes de stationnement.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Monsieur l'Echevin Mahy va vous répondre.

M. l'Echevin Mahy :

Pour vous répondre, je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de Jef Mennekens-De Koninck Il faut savoir que plusieurs places de parking ont été créées par rapport au passé - c'est une réalité -, je crois qu'il y avait une quinzaine ou une vingtaine, de mémoire. Le plan Irisnet 2 dit qu'on ne crée pas de places de parking supplémentaires, allant plutôt dans le sens inverse en en supprimant en voirie. Et c'est une approche qui doit être prise dans son

sens global. Donc, dans certains projets à Molenbeek, quand on peut en créer sans entacher la mobilité des plus faibles, on le fait. Et quand il est nécessaire d'en supprimer, nous devons le faire également parce que certains aménagements prennent certaines places, c'est inévitable, comme des plateaux, des arbres, des porte-vélos, des conteneurs enfouis sous terre.

Globalement, un réaménagement n'est donc pas systématiquement une suppression de places pure et dure, ce n'est pas du tout le cas, comme pour l'exemple de Jef Mennekens et de la rue De Koninck que je prends. On fait ça toujours de façon équilibrée, on ne chasse pas l'automobiliste de façon aveugle. Qui plus est, pour la question des parkings d'entreprise, par exemple, dans le cadre du cas de Mennekens-Koninck, il sera demandé à la SDRB d'envisager un partage du parking existant au BAT. Donc, à chaque fois la Commune est vigilante, lorsqu'elle octroie un permis, sur la nécessité d'avoir cet équilibre. Voilà, je voulais donc pondérer votre point de vue.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

J'entends bien l'explication de Monsieur l'Echevin. Cependant, je pense qu'il serait à un moment donné intéressant de faire une évaluation par rapport à ces thématiques-là, la création ou la suppression de places de parking en voirie et hors voirie, pour avoir une idée plus claire du nombre de parkings hors voirie qui ont été supprimés ou créés et, éventuellement, des compensations qui ont été faites hors voirie, pour avoir davantage de clarification sur la question.

Merci.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

15. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Projet n° 09 - Réaménagement de voirie de la rue Bouvier - Projet - CC15.018.

Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 09 - Inrichtingen de wegenis van Bouvierstraat - Ontwerp - GR15.018.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen*

16. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Projet n° 08 - Réaménagement de la Place Jef Mennekens et la rue De Koninck - Projet - CC15.028.
Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 08 - Inrichtingen van Jef Mennekensplaats en De Koninckstraat - Ontwerp - GR15.028.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.

17. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Projet n° 07 - Réaménagement de la rue Verheyden - Projet - CC15.030.
Openbare Werken - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 07 - Inrichting van Verheydenstraat - Ontwerp - GR15.030.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.

18. Travaux publics - PTI 2013-2015 - Projet n° 03 - Réaménagement des rues Melpomène et Calliope - Projet - CC15.029.
Openbare werken - Driejarenplan 2013-2015 - Project nr. 03 - Inrichtingen van Melpomene en Calliopestraat - Ontwerp - GR15.029.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.

19. Développement urbain - PGV - Habitat Solidaire Séniors - Angle rue Van Malder - Rue de la Campine - Marché de travaux pour la construction d'un immeuble de logements - Cahier spécial des charges - Dossier d'adjudication - Revu délibération du Conseil communal du 27 mai 2015.

Stedelijke Ontwikkeling - GSB - Solidair wonen voor senioren - Hoek Van Malderstraat - Kempenstraat - Opdracht voor werken voor de bouw van een woningenblok - Bestek - Aanbestedingsdossier - Herziening Beraadslaging van de Gemeenteraad van 27 mei 2015.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

26 votants : 26 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

26 stemmers : 26 positieve stemmen.

20. Mobilité - Rues Joseph Genot, Auguste Van Zande et Fik Guidon - Voiries limitrophes avec la commune Berchem-Sainte-Agathe - Instauration d'une reconnaissance mutuelle des cartes de stationnement.

Mobiliteit - Joseph Genotstraat, de Auguste Van Zandestraat en de Fik Guidonstraat - Aangrenzende straten met de gemeente Sint-Agatha-Berchem - Instellen van een wederzijdse erkenning van de parkeerkaarten.

M. le Président :

Une question d'abord de Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Quand on délivre des cartes transfrontalières, il va de soi que l'Agence de stationnement est compétente, tout comme la Commune. Par contre, je voudrais savoir si, pour la délivrance des cartes communales de stationnement, c'est la Commune qui est restée en charge de la compétence.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Une question par rapport au découpage de ces zones quand elles concernent des voiries limitrophes qui sont à cheval entre deux ou plusieurs communes : c'est la solution de bon sens - on l'a déjà fait par le passé avec la Commune de Koekelberg, si mes souvenirs sont bons -, il faut rester attentif à ce que les places, les unités de parking qui sont mises à disposition par la Commune de Molenbeek soient également compensées en contrepartie par des unités de parking mises à disposition des Molenbeekois par les autres communes.

Ce qu'on demande, c'est qu'on fasse attention par rapport au nombre de places de parking que notre Commune met à disposition et vice-versa.

Merci.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

C'est l'Agence régionale qui délivre les cartes-riverains pour Molenbeek...

Mme la Bourgmestre :

... Avec l'application du règlement communal !

M. l'Echevin Mahy :

... Avec l'application du règlement communal depuis le 1er janvier.

M. le Président :

Merci. Des réactions ?

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Actuellement les zones sont toujours délimitées par communes. Nous avons donc souhaité faciliter la possibilité pour les personnes résidant à la frontière entre deux communes de se parquer sur un trottoir ou sur l'autre, parce que, parfois, il suffit de quelques mètres pour qu'on se retrouve sur Koekelberg, sur Molenbeek, sur Berchem ou sur Anderlecht. Cette possibilité qui est présentée ce soir existe déjà pour des voiries limitrophes entre Koekelberg et Molenbeek et maintenant, ça s'étend à Molenbeek et Berchem. Je pense que, globalement, les deux communes s'y retrouvent par rapport à cette possibilité d'avoir des places de stationnement. Et c'est surtout dans l'intérêt des habitants que cette collaboration, cette coopération est proposée.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Lakhroufi.

M. Lakhroufi :

Très bonne chose. Et ça va dans le bon sens, dans l'intérêt des personnes, car on est là pour leur faciliter la vie. Et je pense qu'on va peut-être même continuer à faire ce genre de reconnaissance mutuelle avec les autres communes limitrophes, je pense notamment à Anderlecht. Mais nous souhaitons évidemment, en tant que GIC, qu'on soit attentifs à ce que cela se fasse de manière équitable entre toutes les parties.

Merci.

M. le Président :

Merci. On peut approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

21. Urbanisme - Marché public de services - Missions d'auteur de projet pour l'élaboration du Plan Particulier d'Affectation du Sol HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY couvrant la zone comprise entre les rues Delaunoy, de Groeninghe, de l'Indépendance, des Quatre-Vents, d'Enghien, Nicolas Doyen et la limite communale avec la Commune d'Anderlecht incluant les rives du canal et la rue Heyvaert - Procédure négociée directe avec publicité - Cahier spécial des charges et mode de passation - Approbation.

Stedenbouw - Overheidsopdracht voor diensten - Opdracht voor een projectontwerper voor de uitwerking van een Bijzonder Bestemmingsplan HEYVAERT / BIRMINGHAM / DELAUNOY dat de zone dekt die bevat ligt tussen de Delaunoy-, Groeninghe-, Onafhankelijkheids-, Vier-Winden-, Edingen- en Nicolas Doyenstraat en de gemeentegrens met de Gemeente Anderlecht met inbegrip van de kanaaloevers en de Heyvaertstraat - Vereenvoudigde onderhandelingsprocedure met bekendmaking - Bestek en gunningswijze - Goedkeuring.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour.
Het punt wordt van de dagorde gehaald.

22. Enseignement Néerlandophone - Communauté Scolaire 1080 - Objectifs des enveloppes de points - Année scolaire 2013-2014.

Nederlandstalig onderwijs - Scholengemeenschap 1080 - Doelstellingen van de puntenenveloppen - schooljaar 2015-2016.

M. le Président :

Pas de questions ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

23. Développement durable - Convention entre la Commune et l'association « Les Amis du Scheutbos » relative à un subside pour leurs activités au Scheutbosch.

Duurzame ontwikkeling - Overeenkomst tussen de Gemeente en de VZW « Les Amis du Scheutbos » betreffende een subsidie voor hun activiteiten in het Scheutbosch.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Onze groep gaat natuurlijk voor dit punt stemmen. Ik wil ervan gebruik maken om deze VZW en de verschillende vrijwilligers die zich inzetten voor het scheutbos hierbij ook te danken. Dat wil niet zeggen dat ik de andere verenigingen niet dank. Er zijn veel sportverenigingen en zo maar dat is hier de enige vereniging in Molenbeek die ons toch nog een beetje natuur bezorgt.

Dank U.

M. le Président :

Merci Monsieur Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je voterai favorablement ce point. Je voudrais rajouter que le travail de cette asbl, notamment pour le classement définitif du Scheutbosch, est en bonne voie parce qu'au niveau régional, avec l'action du Conseil et de l'ensemble des partis représentés, il est arrivé une bonne nouvelle. Je voulais le rappeler et, surtout, dire que dans ce dossier, toutes les formations politiques démocratiques se sont réunies pour soutenir l'action de cette association.

M. le Président :

Merci.

Vous voulez intervenir, Madame Gadaleta ?

Mme l'Echevine Gadaleta :

Nous avons, en fait, depuis des années une collaboration très étroite et très positive avec les « Amis du Scheutbosch ». Je ne manquerai pas de leur transmettre vos appréciations qui, je pense, leur feront vraiment du bien. C'est une asbl qui ne tourne qu'avec des bénévoles.

Sinds enkele maanden organiseren ze ook rondleidingen in het Nederlands. Dat is ook een uitbreiding van hun activiteit.

En ce qui concerne le classement, - les textes ont été publiés au Moniteur -, il est définitif.

M. le Président :

Merci.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Ik dank de schepen van Nederlandstaligen aangelegenheden om ook enkele woorden in het Nederlands te zeggen en ik was op de hoogte van die rondleidingen in het Nederlands. Ik geloof dat ze daar al sinds vorig jaar mee begonnen waren.

M. le Président :

Merci.

Est-ce qu'on peut considérer que le point est approuvé ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**24. Culture - Octroi à l'asbl LAb[au] d'un subside pour le lancement d'un projet d'espace d'exposition et de résidence d'art à Molenbeek-Saint-Jean.
Cultuur - Toekenning aan de vzw. LAb[au] van een subsidie voor de lancering van een project van kunst- en tentoonstellingruimte te Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Des questions ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**25. Sports - Octroi d'un subside à l'asbl N.S. Jiu-Jitsu « Youz ».
Sport - Toekenning van een subsidie aan de vzw N.S. Jiu-Jitsu 'Youz'.**

M. le Président :

Des questions ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**26. Sports - Octroi d'un subside au club de basket Royal Anciens 13.
Sport - Toekenning van een subsidie aan basketbalclub Royal Anciens 13.**

M. le Président :

Pas de questions ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen.*

**48. Développement urbain - Contrat de quartier Cinéma Belle-Vue - FEDER 2013 - PGV - Réhabilitation partielle d'un ancien site industriel - Site des Brasseries Bellevue angle des 31-37 Quai du Hainaut et 43 rue Evariste Pierron à 1080 Bruxelles - Adaptation de la dépense. (Complémentaire en urgence)
Stedelijke ontwikkeling - Wijkcontract Cinema Bellevue - EFRO 2013 - GSB - Gedeeltelijke renovatie van een voormalige industriële site - Site van Brouwerij Bellevue op de hoek van de Henegouwenkaai 41-43 met de Evariste Pierronstraat 1 te 1080 Brussel - Aanpassing van de uitgave. (Aanvullend in dringende).**

M. le Président :

Pas de questions ?

*Le Conseil approuve le point.
26 votants : 26 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
26 stemmers : 26 positieve stemmen. ?*

M. le Président :

Voilà. Pour des motifs qui restent encore à éclaircir, nous sommes allés très vite sur les points de l'ordre du jour. Nous passons donc aux interpellations. La première interpellation est celle introduite par Monsieur Berckmans sur les zones 30.

**42. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GGB-GIC, concernant la généralisation des zones 30 sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB-GIC, betreffende de veralgemening van de "zone 30" op het grondgebied van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)**

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Un peu de silence pour que Monsieur Berckmans puisse s'exprimer ! Merci.

Dhr. Berckmans :

Onze schepen van mobiliteit heeft in de media bekend gemaakt dat er een veralgemening van de zone 30 zal komen op het grondgebied van de gemeente met die

nuance dat het vooral zal zijn op de gemeente wegen en niet op de gewest wegen. Ik kan begrijpen dat de gemeente dat niet kan doen op de grote gewestwegen in hun totaliteit maar ik zou toch willen vragen om enkele uitzonderingen te voorzien in het plan in die zin dat men die snelheidsbeperking ook zo moeten toepassen op enkele gewestwegen of delen ervan. Ik geef het voorbeeld van de gewestelijke weg Nijverheidskaai. Voor degene die de Nijverheidskaai niet kennen, men rijdt de Ninoofsesteenweg af en op een zeker moment kan men naar links, naar Brussel rijden, naar rechts richting Anderlecht parallel met het kanaal. Ik bedoel hier op het stuk rechts langs het kanaal. Dat is een gedeelte waar een drukke bewoning is, veel kinderen. Er is ook dicht bij de sporthal Heyvaert en la Maison de Quartier. Er komen dagelijks veel kinderen zowel van de buurt als van buiten de buurt en soms ziet men daar auto's voorbij razen aan een duizeling wekkende snelheid. Mijn vragen zijn aangezien de gemeente ook politiebevoegdheid heeft over andere dan de gemeentelijke wegen vraag ik of die zone 30 ook op dat stuk van de Nijverheidskaai kan toegepast worden en of dat gemeentediensten kunnen nagaan of dat er andere gewestwegen of delen zijn waar dit ook van toepassing kan zijn.

Een tweede punt, het is positief dat er een verbetering komt van de verkeersveiligheid, dat er maatregelen worden genomen maar dat volstaat niet. Het is ook belangrijk dat er ook controle komt op de uitvoering ervan. Dus mijn vraag is welke maatregelen zijn voorzien om toe te zien op de naleving van de maatregelen zone 30.

Een derde punt, in heel het land is het sinds 1 september 2005 verplicht om in elke schoolomgeving de zone 30 in te voeren. Mijn vraag is of er in Molenbeek het nodige gedaan is in de omgeving van alle scholen.

Je répète brièvement : l'Echevin de la Mobilité qui, malheureusement, n'est pas là, a fait savoir que le Collège veut généraliser les zones 30 mais en spécifiant que c'est pour les voiries communales. Ma question : est-ce qu'on peut envisager cela dans les voiries régionales qui connaissent une grande densité de trafic comme, par exemple, le Quai de l'Industrie, où il y a une forte population issue du quartier Heyvaert et beaucoup d'enfants avec le hall des sports et la Maison de quartier tout près. Comme la Commune a la compétence policière, est-ce le cas aussi pour les voiries régionales ?

Deuxièmement, c'est positif de prendre des mesures pour améliorer la sécurité routière. Mais je pose la question de savoir s'il y a aussi des mesures qui ont été prévues pour contrôler ces nouvelles règles ?

Troisièmement, depuis 2005, la limitation en zone 30 est rendue obligatoire dans l'environnement de chaque école, une obligation, si je ne me trompe pas, qui est applicable à toute la Belgique. Donc, question : est-elle nécessaire sur le territoire de notre commune, dans toutes les écoles ?

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci.

Je voulais me joindre à l'interpellation parce que c'est essentiel de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité des usagers faibles. On parle aujourd'hui de zones 30, on a

parlé il y a quelques semaines lors du précédent Conseil communal, de certains aménagements ; je trouve que c'est l'occasion de savoir, Monsieur Gypers n'étant pas là, où en est le Plan communal de mobilité ? Ya-t-il une vision globale par rapport à tous ces aménagements, notamment à la mise en place de sens de circulation, de zones 30, des boucles PMR, etc. ? Je voulais savoir s'il y a des chantiers en cours à ce sujet.

Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

J'entends que c'est l'Echevin de la Mobilité qui a annoncé ça. Est-ce un vrai projet ou simplement un effet d'annonce ? Moi, je ne suis pas tout à fait pour la généralisation de ces zones 30. Par contre, il faut absolument qu'on les respecte - c'est une obligation légale - aux abords des écoles et qu'on mette des indications claires, il y a des enfants, des mamans qui attendent à la sortie des écoles, il y a même des doubles files... Pour des raisons de sécurité, il faut absolument qu'il y ait des dispositifs clairs de signalisation de ces zones 30 devant les écoles, devant les parcs également. J'aimerais bien par exemple aussi que le bas de la chaussée de Gand, un lieu commercial, soit en zone 30.

...Ce n'est pas toujours facile d'être en dessous d'une certaine vitesse, on ne peut pas toujours rouler à vélo quand on a notamment des enfants à transporter...

M. le Président :

Merci.

Madame la Bourgmestre va vous répondre.

Mme la Bourgmestre :

De visie van het College in termen van mobiliteit is gebaseerd op een globale benadering. Hoe moeten veiligheid, gezelligheid en soepelheid in goede harmonie met elkaar verenigd worden? Mijnheer de Schepen van Mobiliteit, Jan Gypers, had aangekondigd dat er zone 30 tot stand zouden komen op het hele grondgebied van de gemeente. Deze veralgemening kan ingeschreven worden in het kader van een brede denkpatroon van de integratie van prioriteiten van het College in het kader van het gemeentelijke mobiliteitsplan.

Cette réflexion est en cours. Nous tiendrons évidemment compte dans les choix qui seront faits de tous les paramètres, sécurité, fluidité, convivialité. Il est essentiel d'associer à cette réflexion tous les acteurs concernés, experts en mobilité, riverains, police. Au terme de ce processus, les délimitations des zones vous seront présentées et une Section réunie sera consacrée à ce sujet. Un plan de mobilité fera donc l'objet de discussions - pas trop longues, j'espère. Et, si le plan de mobilité a pris du retard, c'est parce qu'il y a eu des changements importants dans le service, à savoir que plusieurs agents communaux sont partis. Il a fallu donc engager ou intégrer de nouvelles personnes à ce service qui demande, pas seulement des tâches d'exécution, mais aussi une vision, et cela requiert nécessairement plus de temps

que dans d'autres services. Mais, voilà, je vous dirais maintenant que ce service mobilité est - sans jeu de mots - sur les rails et qu'il présentera son projet de mobilité.

Sur le plan strictement technique, je peux déjà apporter des réponses à vos questions, Monsieur Berckmans. D'abord, précisons que la mise en zone 30 ou non d'une voirie ne dépend pas uniquement du fait que la voirie est communale ou régionale mais, à une échelle plus fine de la hiérarchie des voiries qui distingue notamment les voiries locales qui sont des voiries de quartier, des collecteurs de quartier, des voiries inter-quartiers principales et métropolitaines. Notons que le plan Iris 2 prévoit la mise en zones 30 de l'ensemble des voiries locales, mais que des voiries comme, par exemple, celle du boulevard Edmond Machtens qui est une voirie communale ou le boulevard Mettwie qui est une voirie régionale restent, eux, à 50 kilomètres - heure. Ajoutons à cela que la mise en zone 30 d'une voirie ou d'une portion de voirie se fait au cas par cas; on ne peut pas généraliser les situations, mais ça se fait au cas par cas en fonction du contexte local et de la possibilité réelle de voir cette limite de vitesse respectée. Le service Mobilité effectue par ailleurs des analyses de vitesse à l'aide de radars afin d'étudier la pertinence d'une mise en zone 30 et la nécessité d'effectuer des adaptations de la voirie.

En ce qui concerne le tronçon du quai de l'Industrie que vous avez évoqué, bien que cette voirie soit effectivement régionale, son statut n'empêche donc pas une mise éventuelle en zone 30.

Enfin, rappelons qu'un permis d'urbanisme a été octroyé pour le réaménagement de la Porte de Ninove par la Région. Ce projet devra avoir un impact positif notamment sur la sécurité routière aux abords du parc situé sur le premier tronçon du quai de l'Industrie, venant de la Porte de Ninove, *de drie hoekplein*.

Le contrôle et la sanction en matière de vitesse sont du ressort de la police. La Commune dispose, quant à elle, pour 2015, d'un budget pour le placement de coussins berlinois. Et le service Mobilité étudie la répartition la plus cohérente de ces dispositifs ralentisseurs de trafic. Il est évident qu'il y a une demande de plus en plus importante de ralentisseurs sur nos voiries. Je pense que le rétrécissement des voiries n'est pas nécessairement une bonne solution pour diminuer la vitesse et faire ralentir le véhicule, qu'il y a déjà des options qui ont été prises en ce qui concerne le rétrécissement des carrefours pour justement sécuriser le passage des piétons, et que c'est plutôt au niveau des ralentisseurs que l'on peut persuader les conducteurs à diminuer la vitesse de leur véhicule. Mais je pense que des voiries étroites en sens unique ne ralentissent pas nécessairement la vitesse.

Le nécessaire a été fait pour que tous les abords des écoles soient en zone 30 avec la signalisation réglementaire adéquate. Et, pour reprendre votre remarque selon laquelle il n'y a pas suffisamment de zones 30 aux abords des écoles, je demanderai au service qu'il prête une attention particulière à ce qu'il y ait une signalisation aux abords des parcs et des écoles. Et la plupart des écoles sont en zone 30. Je voudrais vous donner l'exemple de la chaussée de Merchtem pour laquelle des aménagements et un changement de circulation ont été décidés pour justement permettre un ralentissement devant les deux écoles situées sur cette voirie. C'étaient là les précisions que je pouvais vous apporter dans le cadre de cette interpellation.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci, Madame la Bourgmestre, pour les réponses détaillées.

Mais, un, est-ce que c'est possible de mettre en zone 30 cette portion du quai de l'Industrie ? Et, deux, si oui, je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'attendre que le réaménagement de tout le quartier de la Porte de Ninove soit réalisé.

Merci.

Mme la Bourgmestre :

Nous prenons acte de votre proposition. Nous allons demander au service de faire le nécessaire.

M. le Président :

Dank U mijnheer Berckmans.

De volgende interpellatie was ook door mijnheer Berckmans ingediend en ze handelt over de Facebook pagina I Like Molenbeek in het Nederlands.

43. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GGB-GIC, concernant les pages Facebook "I like Molenbeek" et "I like Molenbeek NL". (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB-GIC, betreffende de gemeentelijke Facebookpagina's "I like Molenbeek" en "I like Molenbeek NL". (Aanvullend)

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dus ik stel mijn vraag Mijnheer de Voorzitter, niet alleen over "I Like Molenbeek" in het Nederlands maar ook over "I like Molenbeek" in het Engels, in het Frans. Dus de gemeente heeft twee Facebook pagina's "I Like Molenbeek" tout court en "I Like Molenbeek" NL. Ik heb gemerkt dat er op de Nederlandstalige pagina geen publicaties zijn. De voorbije dagen heeft men er enkele opgezet na het indienen van mijn interpellatie. Dus op de Franstalige Facebook pagina zijn er heel veel publicaties ik ga de details hier niet opsommen. Het staat in mijn interpellatie, in de tekst. Dus enkele bedenkingen. Ik vind dat er een Facebook pagina zou moeten zijn voor gans de gemeente want de opsplitsing lijkt me een beetje segregatie en daar richt ik mij tot de sociale cohesie om de brede betekenis van het woord.

Ten tweede, ik had het al gezegd er zijn weinig publicaties in het Nederlands. Mijn vragen zijn wat is de mening van het College hierover? Kan het College de opdracht geven om de teksten op de gemeentelijke Facebook pagina "I Like Molenbeek" in de twee officiële talen van de gemeente te publiceren?

Je répète donc brièvement en français : dans la rubrique "*I like Molenbeek*" sur Facebook il y a une page '*I like Molenbeek*' tout court, une page '*I like Molenbeek*' NL. Sur la

page néerlandophone, il y a un peu de publication tandis qu'il y en a beaucoup sur la page francophone. A mon avis, on devrait avoir une seule page communale. Parce que, faire deux pages, ça ressemble un peu à de la ségrégation et ça ne contribue pas à la cohésion sociale entre les différentes communautés.

Mes questions : quel est le point de vue du Collège par rapport à ça ? Et est-ce qu'il peut donner les instructions pour mettre les textes sur la page communale facebook '*I like Molenbeek*' dorénavant dans les deux langues officielles de la Commune ?

Merci.

Dhr. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mijnheer Beckmans, ik zou willen benadrukken dat de gemeente zich bewust is van de tweetaligheid van haar publicaties. Zoals U het weet is de gemeentekrant « Molenbeek Info » helemaal tweetalig net zoals onze nieuwe culturele agenda waarin de activiteiten staan die georganiseerd worden door de Nederlandstalige en de Franstalige dienst van culturen. Wat betreft de Facebook pagina allereerst moeten we weten dat Molenbeek een van de weinige Brusselse gemeenten is met een Franstalige en een Nederlandstalige pagina. In verschillende gemeenten is de Facebook pagina enkel Franstalig.

Si nous avons deux pages facebook, l'une en français, l'autre en néerlandais, c'est pour faciliter la lisibilité de nos publications. En effet, il arrive assez souvent que des textes assez longs soient publiés sur cette page. Il est vrai que la page facebook est alimentée de manière assez régulière, quasi quotidiennement. Grâce à cela, nous avons certainement la page facebook la plus consultée en région bruxelloise, puisqu'il y a jusqu'à 100.000 internautes par mois. Mais évidemment, il y a un revers à cette médaille puisque le service de traduction qui compte deux personnes peine quelque peu à suivre le rythme des publications sur la page francophone, surtout que la charge a augmenté avec la multiplication des supports de communication. Il y a bien sûr le facebook mais aussi la Newsletter qui est entièrement bilingue et publiée également sur le site Internet. Néanmoins, comme vous l'avez remarqué, nos Echevins néerlandophones, s'expriment en néerlandais dans les vidéos les concernant. Les textes bilingues sont parfois déjà publiés sur '*I like Molenbeek*' et, ces derniers jours, les publications ont repris sur la page en néerlandais.

Comme je vous l'ai dit, nous sommes évidemment soucieux du respect du bilinguisme dans nos publications. Le facebook est un nouveau média pour les administrations communales, il faut donc un temps d'adaptation et je peux dire que Molenbeek est pionnière et innovante en la matière.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

M. Berckmans :

Merci pour la réponse.

C'est bien gentil d'avoir deux pages dont une page en néerlandais, mais si rien n'y a été mis, ça n'avance pas à grand chose, sauf pour les derniers jours. Je suis d'avis qu'il faut avoir une page 'I like Molenbeek'. Je vois qu'il y a des Ministres au niveau fédéral ou au niveau régional qui ont une page avec des textes dans les deux langues. Je crois que c'est important au plan social; on oublie parfois qu'il y a aussi des néerlandophones qui ne maîtrisent pas le français comme il y a des francophones qui ne maîtrisent pas le néerlandais. Ce n'est pas si évident pour tous les néerlandophones de comprendre tout ce qui est en français.

Merci.

M. de Voorzitter :

Dank U Mijnheer Berckmans.

44. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, Conseiller communal GGB-GIC, concernant les problèmes de propreté publique le long des voiries régionales sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid GGB-GIC, betreffende het gebrek aan openbare reinheid op de gewestwegen op het grondgebied van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Het College heeft vorig jaar en plan openbare netheid gelanceerd met als doelstelling een propere gemeente maar dus de gemeente, zelfs indien alle punten van dit plan zouden gerealiseerd zijn, kan niet alles zelf, is niet alleen verantwoordelijk omdat ze ook niet alleen bevoegd is. Dus er is versnippering van bevoegdheid. Op de gemeentewegen is de gemeente bevoegd, de gemeentelijke dienst openbare netheid. Voor de gewestwegen is dat het agentschap net Brussel. Ik heb in de vorige vragen over de Neiverheidskaai gesproken en ik kom er nog eens op terug. Nu gaan we over het ander stuk spreken, over het einde van de Ninoofsesteenweg. In mijn vorige vraag ging het over een stuk naar rechts nu gaat het over het stuk naar links. Als men naar de kleine ring in Brussel stad rijdt liggen er dagelijks veel hopen grofvuil. Wat ik ook wou bi signaleren is dat er burens zijn die al heelwat emails hebben gestuurd naar de bevoegde overheid Staatssecretaris Laanan en Net Brussel met de Burgemeester, de Schepen en mijzelf in kopie en dus blijkbaar wordt dat probleem niet opgelost. Mijn vraag is, op een zeker moment worden verantwoordelijke burgers dat beu, kan de gemeente contact opnemen met de hogere overheid, du hier het Gewest en Net Brussel om daar eindelijk iets aan te doen?

Een tweede vraag, kan op dat stukje vanaf de Heyvaartstraat tot aan de kleine ring zouden daar camera's kunnen geplaatst worden? Dat gaat een ontradend effect hebben voor het laten vallen van of het deponeren van huisvuil maar dat kan ook de veiligheid bevorderen.

Een derde punt, het ligt een deel op Molenbeek en een deel op Brussel stad. Kan er ook contact opgenomen worden met Brussel stad? Ik heb hier een voorbeeld gegeven maar

mijn vragen tellen ook voor andere stukken van de gewestwegen bijvoorbeeld hoger op de Ninoofstesteenweg aan het Hertoging van Brabant plein doet zich soms dezelfde situatie voor.

Je résume. Je reviens avec l'inévitable quai de l'Industrie. Dans ma question précédente, je parlais de la partie quand on va à droite au canal; maintenant, je parle de la partie à la fin de la chaussée de Ninove, quand on va à gauche vers la petite ceinture à Bruxelles-Ville : il y a tous les jours des encombrants sur le trottoir. Des voisins et moi-même l'avons signalé plusieurs fois aux autorités compétentes, à savoir la Secrétaire d'Etat, Fadila Laanan, Bruxelles-Propreté, Madame la Bourgmestre et l'Echevin de la Propreté, Monsieur Mahy mis en copie avec moi-même aussi.

Mais, ça ne change pas grand-chose. A un moment donné, les citoyens ont en tellement marre qu'ils ne le signalent plus. Donc, ma question est de savoir si le Collège peut contacter les autorités supérieures et Bruxelles-Propreté pour mettre fin à cette situation ?

Deuxième question : est-ce qu'il y a possibilité d'installer à cet endroit des caméras, cela permettra d'éviter que les gens soient tentés d'y mettre des encombrants et cela peut aussi contribuer à augmenter la sécurité de manière générale. Cette portion du quai de l'Industrie est en partie sur Bruxelles-Ville, en partie sur Molenbeek. Il est donc indiqué de prendre contact avec Bruxelles. Et je pose la question de savoir si vous pouvez prendre de telles initiatives pour d'autres voiries régionales comme, par exemple, la place de la Duchesse où c'est souvent la même situation. Il y a, comme vous le savez, des milliers de voitures qui entrent par la chaussée de Ninove et par cette petite partie du quai de l'Industrie. Non seulement ce n'est pas marrant, c'est sale et ça nuit aussi à l'image de Molenbeek qui est perçue comme une commune sale. Je vous donne l'exemple de Schaerbeek où quelqu'un, habitant hors de Bruxelles, a reçu une amende de milliers d'euros pour y avoir déposé des encombrants.

Je voulais ajouter un point. En plus des voitures, il y a aussi de centaines de piétons qui passent par là tous les jours, pas seulement les gens du quartier.

Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Effectivement, l'état des lieux que vous décrivez est réel. Chaque fois que nous recevons des signalements, que ce soit pour le quai de l'Industrie ou pour n'importe quelle voirie régionale, l'information est envoyée dans les cinq minutes à nos contacts, des personnes que l'on rencontre deux ou trois fois par an, ce sont des contacts privilégiés entre la Commune et la Région. Nous faisons ces signalements et tant que le problème n'est pas résolu, nous les rappelons. C'est une réalité. Parfois ils interviennent rapidement, parfois il faut taper sur le clou pendant plusieurs jours. J'ai déjà en outre rencontré la Secrétaire d'Etat Fadila Laanan. On a discuté de beaucoup de choses et notamment des voiries régionales. Il faut savoir qu'elle a programmé un plan d'engagement de 150 nouveaux balayeurs à la Région. J'étais enchanté de l'information d'autant que je pensais qu'on allait, nous, recevoir des renforts sur nos voiries communales. Mais, que nenni, ce ne sont que des renforts pour les voiries régionales. Elle m'a annoncé qu'elle va faire mieux le travail que la Région est censée faire. J'ai pris, malgré tout, la nouvelle positivement. Elle nous a demandé la liste des voiries régionales auxquelles il fallait accorder une attention particulière et qui auraient donc

plus de renforts pour être mieux nettoyées. Nous avons évidemment pointé le boulevard Léopold II, la chaussée de Ninove évidemment et sa fameuse bulle à verres connue de tous, et plein d'autres endroits comme la rue Brigade Piron qui est régionalisé. Quant à la portion du quai de l'Industrie, c'est un point que je vais faire remonter à la Secrétaire d'Etat, parce que c'est une réalité que les trois communes vivent et j'ai eu contact à ce propos avec mes consœurs Roex et Lalieux. Le constat sur les voiries régionales est le même. On ne fait que constater et subir, on n'a pas vraiment de leviers, à part les signalements. De ce point de vue-là, j'espère que les renforts vont être utilisés de façon adéquate.

Quant aux caméras, je crois qu'il y a une liste de caméras à installer, point qui est passé au Conseil et je ne sais vous dire si le quai de l'Industrie en fait partie. Je ne peux pas vous dire qu'on va y mettre une caméra, ce n'est pas de mon ressort. En tout cas, c'est quelque chose qu'on va étudier.

Dhr. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Merci pour vos réponses. Je me réjouis que vous ayez prêté attention au problème. C'est dommage que vous en ayez oubliées ...

M. l'Echevin Mahy :

Il y en a cent, je crois; beaucoup de voiries régionales...

M. Berckmans :

... Mais, ce n'est pas grave... Ce que je veux dire aussi, et ça vaut pour la Région comme pour la Commune, que quand il y a des citoyens qui écrivent pour signaler ces problèmes - je sais que ce n'est pas toujours évident de répondre à tous - et qu'ils ne reçoivent pas de réponse, ils ont l'impression qu'on ne fait rien. Et quand vous dites que vous réagissez dans les cinq minutes, le citoyen n'est pas au courant car quand il repasse le lendemain, il voit qu'il y a de nouveau plein d'encombrants.

Autre chose que je n'ai pas mentionnée dans ma question, sur ce petit bout il y a aussi des emplacements de parking. J'attire votre attention et celle de la Bourgmestre, par rapport à la compétence de police, que, par rapport aux gens qui s'y garent, les parkings ne sont pas utilisés comme des parkings normaux, il y a d'autres choses qui s'y passent. Sans aller dans les détails, je demande que la police passe par là, qu'on garde ces emplacements de parking ou qu'on les supprime, ça ne va rien changer au niveau du nombre d'emplacements, je pense que vous comprenez ce que je veux dire.

Quant aux caméras qui sont prévues, je ne pense pas que l'endroit est concerné. Je vous demande de l'envisager pour la prochaine fois.

Merci.

M. le Président

Merci Monsieur Berckmans.

Nous passons maintenant à l'interpellation introduite par Monsieur Ait Jeddig sur l'abattoir communal provisoire.

45. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Ait Jeddig, Conseiller communal ISLAM, concernant l'installation d'un abattoir provisoire sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.

(Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Ait Jeddig, Gemeenteraadslid ISLAM, betreffende de installatie van een tijdelijk slachthuis op het grondgebied van de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

M. Ait Jeddig :

Monsieur, le Président du conseil,

Mon interpellation concerne l'installation de l'abattoir provisoire sur notre territoire communal.

D'avance le mouvement ISLAM félicite les autorités communales et les autorités bruxelloises de ne pas avoir suivi les Régions flamande et wallonne dans leurs interdictions d'organiser des abattages rituels, donc sans étourdissement dans les abattoirs provisoires.

Nous fêtons l'Aïd El Kebir ou l'Aïd El Adha ce 23 ou 24/09/2015. C'est un moment important pour le million cent mille musulmans de notre pays. Les musulmans de notre pays et d'ailleurs, en fraternité avec les pèlerins de la Mecque, célèbrent le sacrifice extraordinaire qu'Abraham avait fait sur ordre de son Créateur. C'est un moment de convivialité, de fraternité et de partage. C'est un événement dont l'importance est équivalente, pour les musulmans, à la fête de Noël, pour nos amis chrétiens.

Mais voilà que des décideurs politiques, incapables de résoudre les problèmes de nos citoyens et de répondre aux défis de notre temps, assis au fond de leur cabinet, n'ont rien d'autre à faire que de chercher des artifices pour occuper les citoyens de notre pays. L'aile islamophobe de la NVA, soutenue par les progressistes du sp.a, a parlé: "Il faut interdire l'abattage rituel selon le rite musulman dans les abattoirs provisoires" et d'ajouter "cette interdiction nous la généraliserons". Ceux-là même qui veulent en finir avec la Belgique de papa et sortir de l'Europe, invoquent une directive européenne pour justifier leurs décisions! Et la Région wallonne, par mimétisme, interdit également l'abattage rituel sans étourdissement dans les abattoirs provisoires. Le coq wallon, déplumé par la nouvelle loi de refinancement, et le lion des Flandres, gonflé par son orgueil, ont trouvé une cible commune: la communauté musulmane. L'unité de notre pays est sauve.

Au niveau européen, la directive 93/119/CE pour la protection animale a été récemment renforcée par le règlement 1099/2009 qui rend plus contraignant l'usage de l'étourdissement avant la mise à mort de l'animal destiné à la consommation. Néanmoins dans l'article 18 du règlement européen, les dérogations pour les abattages rituels existent toujours et il appartient à chaque Etat membre de prévoir dans sa législation des exceptions en tenant compte de la liberté de culte qui est écrite dans sa constitution, comme c'est le cas dans la constitution belge (voir article 19 de la constitution belge).

Sur le plan des droits de l'homme, ce règlement européen fait clairement référence à l'article 10 de la charte des droits fondamentaux de l'UE pour appuyer les dérogations pour les abattages rituels: rite musulman et rite israélite notamment, et des dérogations également prévues pour les expériences scientifiques, pour la chasse, pour certaines joutes sportives telle que la tauromachie,...

Derrière ces interdictions, des associations telle que GAIA sont très actives. GAIA est une association dont l'objectif est de lutter contre la souffrance animale, c'est louable, d'ailleurs au mouvement ISLAM, nous sommes contre toutes formes de souffrances animales, comme humaines. Pour ce qui des rites religieux, GAIA mène un combat clairement idéologique. Cette association met sur son site des vidéos de personnes non compétentes pour exécuter des sacrifices. Ceci dit, il est vrai que le sacrifice doit être effectué par des personnes compétentes et formées pour exécuter les abattages rituels selon le rite musulman. Je suis d'avis qu'elles doivent être en possession d'un certificat ou d'un diplôme mentionnant leur qualité de sacrificateur, selon le rite musulman. Et je souligne que l'abattage, selon le rite musulman, se pratique sans étourdissement, quelle que soit la technique d'étourdissement, car la manière dont on la pratique dans nos abattoirs, c'est en réalité une mise à mort.

Récemment de nombreuses manifestations agricoles ont eu lieu mettant en évidence les problèmes dans ce secteur, et cette interdiction ne va certainement pas dans le sens souhaité par nos éleveurs. Pour eux, ce sera un manque à gagner. Les musulmans et la communauté Israélite devront envisager d'importer de la viande comme, c'est déjà le cas en Suisse, par exemple.

Donc voilà, suite à cette interdiction discriminatoire et stigmatisant la communauté musulmane et israélite de notre pays, je pose quelques questions:

- 1) Pouvez-vous certifier aux citoyens musulmans des Communes pouvant utiliser l'installation temporaire d'abattage située dans notre Commune (Commune de Molenbeek-Saint-Jean, de Berchem-Sainte-Agathe, de Jette, de Koekelberg et de Ganshoren, et récemment élargi à la ville de Bruxelles) que les abattages se font sans étourdissement ?
- 2) Combien de moutons ont été sacrifiés en 2014 dans l'abattoir provisoire situé dans notre Commune?
- 3) Quel est le rapport recettes/dépenses pour cet événement de 2014?
- 4) Quelle en est l'évaluation ?
- 5) Pour l'année 2015 :
 - a) Le nombre d'autorisations a été réduite est-ce en prévision d'une demande moins importante ou tout autre motif ?
 - b) Les demandes devaient être effectuées le vendredi 18 septembre et le lundi 21 septembre, pouvez-vous me dire le nombre de demandes et le nombre d'autorisation données par l'Administration communale.
- 6) En tant que pouvoir politique local, estimez-vous que l'argument utilisé pour justifier l'interdiction de l'abattage rituel selon le rite musulman est pertinent, ou est-ce une pure décision politique?
- 7) Selon vous, d'autres raisons autres que le bien-être animal, peuvent-elles justifier cette décision, par exemple la qualification du personnel, dérangement du voisinage,...
- 8) En tant qu'élus locaux, prendrez-vous l'engagement de défendre vos citoyens musulmans, si cette interdiction devait être suivie par notre autorité politique régionale et généralisée?

9) L'image de notre Commune a été ternie ces derniers temps dans les médias, ne pensez-vous pas que cette interdiction, si elle devait se généraliser est de nature à pousser certains individus vers l'extrémisme mettant ainsi en danger nos valeurs démocratiques?

Je m'en tiendrai à ces quelques questions, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Vous m'avez posé plusieurs questions, je vais répondre à certaines, mais toutes ne rentrent pas dans le cadre du débat qu'on tient au Collège.

Je peux tout d'abord vous certifier qu'on pratique l'abattage sans étourdissement. Je l'ai dit, je l'ai répété et on l'a même écrit dans toutes les langues que je maîtrise, il y en a quand même quelques-unes. Dans les langues que je ne maîtrise pas, on l'a fait traduire. Il n'y a pas de changement de législation en Région bruxelloise. L'abattoir temporaire à Molenbeek-Saint-Jean sera sans étourdissement, comme au cours des 13 années où nous l'avons déjà organisé.

En 2014, il y a eu 884 inscriptions et 839 moutons ont été sacrifiés. On constate tous les ans une petite différence entre les gens qui s'inscrivent, l'inscription étant également nécessaire pour avoir un titre de transport, si vous avez besoin d'aller faire un abattage rituel ailleurs que dans notre abattoir, pour les gens qui se rendent le jour même de l'abattage ou les jours où l'abattoir temporaire est ouvert.

Ce dispositif, l'année passée, a coûté 55.000 euros, ça comprend les sacrificateurs qu'on a payés, les bouchers, les aides bouchers, le matériel et les heures supplémentaires du personnel communal. Il ne faut pas oublier qu'on a 200 personnes qui travaillent lors de l'abattage temporaire pour que ça se passe au mieux. Il y a donc de nombreuses heures supplémentaires à payer puisque le personnel travaille toute la journée, du matin jusqu'à tard le soir, en réalité juste qu'à ce que le dernier abattage soit réalisé. Dans ses frais-là, il n'est pas compris les frais organisationnels. On a de coordinateurs qui s'occupent de la gestion et de l'organisation du site temporaire, je ne parle pas du personnel qui fait l'inscription, je ne parle pas du personnel informatique qui installe les ordinateurs pour les inscriptions etc. Ce sont donc 55.000 euros pour les deux jours d'abattage.

En 2014, nous avons reçu un subside régional de 25.000 euros. Cette année, les subsides ont un peu augmenté et il y a également les rentrées qui viennent des inscriptions. Chaque inscription coûte 15 euros et donc on a eu plus ou moins 12.000 euros de rentrées au niveau des inscriptions. C'est donc une organisation relativement coûteuse pour la Commune, on reçoit des subsides, les gens payent, mais ça ne couvre pas tous les frais.

Cette année, nous avons ouvert les inscriptions vendredi et lundi. On a eu 75 inscriptions, alors que l'année passée, nous en avons 874. Voyez donc la différence. Il n'y a pas de différence entre inscriptions ou autorisations, donc vous vous inscrivez et vous avez une heure de passage. À l'heure de passage, vous vous présentez à l'abattoir avec le ticket à l'heure qui vous a été communiquée.

En ce qui concerne le futur, nous sommes en contact avec la Région qui je pense, de façon tout à fait juste, a décidé de reprendre la coordination de ces dossiers. Il a été convenu que la Région mette en place directement après la fête de l'Aïd un groupe de travail pour évaluer comment les choses se sont passées cette année. Il y a eu une plainte de GAIA qui a été déposée dimanche et donc, il faudra aussi attendre l'impact juridique de cette plainte.

Les trois abattoirs qui sont cette année en Région bruxelloise fonctionnent tous de manière un peu différente. Ce serait bien qu'il y ait quand même une politique régionale, une façon de travailler commune au niveau de la Région. Il y aura un débat organisé avec la communauté musulmane, débat qui est quand même rendu un peu difficile à cause des interlocuteurs qui sont très différents. Dans certaines Communes, vous avez le Comité des Mosquées, vous avez l'Union des Mosquées de Bruxelles, vous avez l'Exécutif des Musulmans etc. etc. Ça rend le dialogue entre les pouvoirs publics et la communauté musulmane pas forcément très facile.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voulais aussi vous apporter une précision, c'est que l'abattage temporaire à Molenbeek est organisé depuis des années pour les communes de la zone de police, à savoir Molenbeek-Saint-Jean, jette, Ganshoren, Koekelberg et Berchem. Cette année, il y avait aussi la possibilité pour d'autres Communes, pour les habitants d'autres Communes de s'inscrire.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je vous remercie pour vos réponses.

Vous me répondez assez précisément à certaines questions, mais bon voilà, les questions restantes, vous les laissez en suspens. Ce sont des questions quand même importantes. Votre engagement politique à défendre cette communauté qui est faible et de seconde zone puisqu'elle manque de défenseur. Vous voyez bien que par rapport à cette diminution des inscriptions, c'est quand même un sujet très sensible auquel les Musulmans sont très attachés. Les Musulmans constituent une grosse partie de notre population autant dans cette Commune que dans toute la Région. Il y a peut-être budgétairement des dépenses, mais il y a quand même le subside régional et puis, cette année, ce subside a aussi augmenté. Il y a aussi les frais d'inscription, donc tout ça, l'un dans l'autre, je dirais que ça pourrait faire évoluer le dossier vers un budget en équilibre.

Quant aux décisions et aux motifs qui ont été invoqués, vous dites qu'en général, tout se passe très bien et que l'abattage se fait sans étourdissement. On parle d'étourdissement, mais en fait pour moi, ce n'est pas un étourdissement, c'est une mise à mort parce que l'électronarcose, électrocuter un animal mouillé, quand on voit certaines images..., ou bien

utiliser des pistolets à percussion, c'est vraiment une mise à mort ! C'est pour ça que dans l'islam, j'écarterais cette méthode. L'égorgeage qu'on pratique dans l'islam, peut-être que les images peuvent sensibiliser certains d'un point de vue émotionnel, mais l'animal, il est privé d'oxygène, quand c'est fait par un scarificateur musulman qui sait ce qu'il fait. En réalité, le cerveau est privé d'oxygène et la mort est quasi instantanée. Et de plus, l'animal, les moutons se vident de leurs sangs et même de leurs sangs viciés. Parce qu'il y a du mauvais sang dans le corps, et comme ça, il se vide de certaines impuretés. L'égorgeage est fait de toute façon après ce qu'on appelle l'étourdissement. Mais ce n'est pas ce qu'on appelle dans l'islam, le halal, ce n'est pas du tout cela. On ne peut pas avoir une double mise à mort de l'animal dans l'islam.

Par rapport à la question six, pour moi, c'est une décision politique, parce que quand on parle de bien-être animal, il y a beaucoup plus que ça. J'aimerais bien que votre engagement politique, que vous vous engagiez en tout cas politiquement à défendre cette communauté, ce sont des citoyens de notre Commune et vous êtes en contact avec eux, c'est une position privilégiée pour pouvoir apporter leurs problèmes au sein des instances supérieures, d'autant plus qu'on est en sursis, ici en Région bruxelloise.

On se plaint d'un certain extrémisme, mais avec tout ceci, on va encore avoir des problèmes supplémentaires avec notre jeunesse. Je suis désolé, mais quand on a des décisions pareilles sur un sujet aussi sensible pour la communauté musulmane, c'est la plus grande fête de l'islam, c'est grave. Il faut quand même réfléchir, on veut vivre ensemble, il faut créer du lien.

M. le Président :

Monsieur Ait Jeddig, ce n'est pas que je vous coupe la parole, mais vous avez déjà bien débordé le temps autorisé.

**46. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Madame Bastin, Conseillère communale MR, concernant les économies d'énergie. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Bastin, Gemeenteraadslid MR, betreffende de energiebesparingen. (Aanvullend)**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Bastin pour la lecture de son interpellation.

Mme Bastin :

Depuis plusieurs mois, je dirais même plusieurs années, l'augmentation des tarifs énergétiques est à l'ordre du jour : électricité, gaz et eau. Le CPAS est devenu le miroir des difficultés des Molenbeekois à assumer ces augmentations tarifaires. Chaque mois, des centaines de Molenbeekois sont signalés comme débiteurs de montants importants. Le service médiation de dettes les prend en charge.

Notre Echevine, Mme Gadaleta, avait déjà proposé des commandes groupées pour obtenir des tarifs avantageux, mais c'est la prévention aux dépenses énergétiques qui me paraît essentielle pour réduire les coûts. Des fonds sociaux alloués par Electrabel et Hydrobru permettent des aides financières aux allocataires, après enquête et accord des comités. Il me semble qu'il serait donc utile de sensibiliser tous les Molenbeekois aux économies à faire en appliquant des conseils de prévention.

Bien sûr, il y a des journées «énergie» prévues par le CPAS, mais elles ne sont signalées qu'aux allocataires. Nous avons à notre disposition le journal «Molenbeek Info », outil de communication qui s'adresse à tous les habitants. Pourquoi ne pas insérer, dans notre prochain numéro programmé sans doute pour le début de l'hiver, une page avec des conseils de prévention rédigés dans un texte simple, clair, déchiffrable par le plus grand nombre et qui permettrait de toucher une majorité des habitants.

Une telle campagne permettrait à chaque famille, par des aménagements de bon sens ou des gestes simples, de faire des économies substantielles bénéfiques pour eux et pour les finances publiques.

Pourquoi ne pas imaginer de créer autour de thèmes « économies sur l'énergie » une sensibilisation de longue durée dans les écoles par exemple : les enfants et parents auraient un même message et Molenbeek Info donnerait un signal positif, transversal et durable. Chasse aux gaspi et économies par tous seraient un pas dans la lutte citoyenne contre la pauvreté.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Madame Bastin, je vous remercie pour votre interpellation qui nous donne l'occasion de faire le point sur ce qui se fait dans notre Commune en matière d'économies d'énergie. Je suis tout à fait d'accord avec vous, les économies d'énergie, ce n'est pas en un aspect économique, c'est aussi un impact tout à fait positif sur l'environnement. Nous avons un service Energie au sein de la Commune, enfin je dis un service, c'est plutôt une personne dont la tâche fondamentale est de gérer les bâtiments communaux, donc de veiller à ce que les dépenses énergétiques des bâtiments communaux soient bien gérées et puissent diminuer. Au-delà de ça, notre service essaye aussi de faire le lien entre tous ce qui se passe au plan régional, les campagnes régionales, les primes régionales et les demandes de la population. Ça, c'est au niveau de la sensibilisation et on n'est pas les seuls à faire ça. Il y a dans la Commune des associations telles que La Rue et Bonnevie qui depuis des années, sont très actives dans les aspects de sensibilisation à l'énergie en organisant des tables rondes. Ils ont des projets d'ambassadeur énergie etc. Ils font de l'accompagnement et des permanences aussi.

En tant que Commune, ça ne vous aura pas échappé, en 2014 on a organisé la fête de la nature qui avait comme thème l'énergie. On avait plusieurs stands qui présentaient tous les aspects énergétiques et les économies à faire aussi. Au mois de janvier de cette année 2015, on a mené la campagne ON/OFF, c'est-à-dire la campagne relative au plan de délestage. Même si Bruxelles n'était pas concerné par ce plan de délestage, en tant que Commune, on trouvait que c'était important d'être solidaire et d'organiser avec Bonnevie, La Rue et la Maison de l'Energie, une activité très ludique au marché du jeudi tout près de la Maison communale. Nous avons, là aussi, plusieurs outils pour sensibiliser la population à l'aspect énergétique.

On a beaucoup travaillé également avec la Maison de l'Energie, c'est-à-dire que c'est un outil développé par la Région. Ce qui est intéressant dans cette idée, c'est la

sensibilisation accompagnée de conseils pratiques et même de petits travaux : vous pouviez par exemple faire appel un conseiller énergie de la Maison de l'Energie qui venait chez vous et qui allait voir votre facture énergétique et proposer l'un ou l'autre petit travail. Ce dispositif a été remis un peu en cause par la Région et il y a une réorganisation qui est en train de se faire par la Maison de l'Energie.

Par rapport à votre proposition concrète de relayer ces informations dans le Molenbeek Info, moi j'ai tout de suite pris contact avec l'IBGE pour voir si on pouvait reproduire une de leurs brochures. Je trouve que l'IBGE, au niveau communication, a développé au fil des années des outils très bien faits. Ils ont maintenant une brochure qui s'appelle 10 conseils pour l'énergie, avec des petits dessins qui expliquent tous des petits gestes qu'on peut faire au niveau de la réduction de l'énergie. Donc, j'aimerais bien qu'on puisse reproduire cela dans notre Molenbeek Info. C'est à mon avis très intéressant parce que ça a été conçu par des personnes qui ont la maîtrise de la matière. En plus, c'est reconnaissable et il ne faut pas non plus multiplier les outils, l'IBGE travaille depuis des années au niveau de cette sensibilisation. Voilà donc un aspect qu'on aimerait bien prendre en charge.

En ce qui concerne les écoles, nous avons terminé le travail de certification PEB. C'était une obligation légale dans tous les bâtiments communaux. Si vous faites attention, vous allez voir dans tous les bâtiments communaux à quel niveau on se trouve. On l'a fait donc dans toutes les écoles et on a un système avec Sibelga qui nous permet de vérifier les consommations par quart d'heure dans les bâtiments communaux. Donc les PEB combinés à cette analyse, quasiment en temps réel, des consommations énergétiques dans les écoles, ça nous permet de pouvoir commencer un petit projet dans certaines écoles pour sensibiliser effectivement aux économies d'énergie à faire dans les écoles. Si ça touche les parents, tant mieux, mais on pense que notre contact privilégié, c'est avec les enfants et les instituteurs dans les écoles. La seule chose que nous remarquons, au niveau de la sensibilisation et de la formation etc., c'est qu'en général, il y a un autre problème qui est celui de l'accompagnement quasi personnalisé surtout dans des quartiers et une Commune comme la nôtre. Moi, je prends un exemple avec les personnes âgées, vous pouvez leur donner des conseils et leur dire qu'ils doivent faire des petits travaux, mais toutes les personnes âgées ne sont pas physiquement en état pour faire toutes ces choses et donc il y a à mon sens un aspect d'accompagnement qui doit être développé, c'est le premier but de la Maison de l'Energie. On peut aussi travailler avec des entreprises d'économie sociale, c'est un travail très intensif. À mon avis, c'est ce qui va permettre de toucher un public qui n'est pas, d'après les études faites classiquement, touché par la campagne d'information, donc je pense qu'il y a, à ce niveau-là, encore du travail à faire pour une certaine partie de la population. Donc au niveau de votre proposition d'insérer une campagne dans le Molenbeek Info, ce sera normalement réalisé en novembre en collaboration avec l'IBGE.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Je remercie l'Echevine pour sa réponse.

M. le Président :

Voilà les points qui concernent la séance publique ont tous été abordés.

Je donne la parole à Monsieur Vermeulen.

M. Vermeulen :

Je voudrais juste intervenir une petite minute par rapport aux interventions de Monsieur Berckmans. Je crois qu'on a eu une excellente réunion, on a vraiment bien travaillé. Ce que je voulais vous dire, et j'apprécie cela très fort, de tweetaligheid is voor mij heel belangrijk, maar ik vind onnodig dat u in het nederlands tussenkomt en dan zo beleef zijn om nog allemaal in het frans te doen want hier iedereen begrijpt waarschijnlijk heel goed nederlands, dat is één punt.

Maar ook onze debatten duren zo ook langer en we hebben een vertalingssysteem. Dus als u het werk voor de vertalers doet dan hebben ze niets meer te doen. C'est très gentil de tout traduire en français, Monsieur Berckmans, on est censé tout vous comprendre lorsque vous parlez néerlandais, on a encore la traduction simultanée pour ceux qui ne comprennent vraiment pas, mais donc si en plus on doit encore le réentendre une deuxième fois, on passe une heure de plus à faire des traductions. C'est super, c'est très gentil de le faire, mais ce n'est pas vraiment nécessaire.

Dhr. Berckmans :

Si je le fais, c'est pour être sûr que tout le monde comprenne bien. Et deuxièmement, je signale aussi que les Conseillers ont peut-être à leur disposition une traduction simultanée, mais moi je le fais également pour le public qui est dans la salle et qui n'a pas à sa disposition de système de traduction simultanée.

(Rires et applaudissements - Gelach en applaus)

M. le Président :

Merci, la séance est levée.
De zitting is opgeheven.